

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 18/09/2025**

Référence
<b>2025-47</b>

L' an 2025 et le 18 Septembre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle Associative Camille Montchâtre sous la présidence de BOURGOIN Pascal, Maire

Objet de la délibération
Ecole : fonds de concours 2025

**Présents** : M. BOURGOIN Pascal, Maire, Mmes : BARBIER Gwenaëlle, BRETON Patricia, MOULIN Valérie, OUARDIRHI Roselyne, MM : BLOT Mickaël, DEMANGELLE Laurent, FOUQUERAY Olivier, GORGET Stéphane

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	9	10

**Excusé ayant donné procuration** : M. FAYOLLE Stéphane à M. DEMANGELLE Laurent

**Excusés** : Mme GRIGNÉ Valérie, M. CHAMPION Jean-François

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme BARBIER Gwenaëlle

**Objet de la délibération** : Ecole : fonds de concours 2025

Date de la convocation
09/09/2025

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la décision prise par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Perche Emeraude en date du 30 juin 2025, de décider d'allouer à notre commune le fonds de concours 2025.

Date d'affichage
09/09/2025

Le financement du projet s'effectuera de la façon suivante :

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Origine des financements	Montant HT des dépenses retenues	Taux	Montant de subvention sollicité ou obtenue
Conseil communautaire	230 000 €	5.43	12 500 €
Conseil régional	230 000 €	15	34 500 €
DETR et DSIL	230 000 €	20	46 000 €
Fonds Européen LEADER	230 000 €	10	23 000 €
Part restant à la charge de la commune			114 000 €
Montant total HT de l'opération	230 000 €		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Mamers  
Le : 25/09/2025

Et

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

Publication ou notification du : 25/09/2025

- VISE la délibération de la Communauté de Communes du Perche Emeraude en date du 30 juin 2025 sur l'attribution des fonds de concours 2025.

- ACCEPTE les fonds de concours de la Communauté de Communes du Perche Emeraude alloués à la commune sur le thème suivant : opérations diverses : démolition / construction, mise aux normes des sanitaires de l'Ecole Gutenberg pour un montant de 12 500 € dont le montant HT des travaux est estimé à 230 000 €.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 25/09/2025

Le Maire  
Pascal BOURGOIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217200625-20250918-2025-47-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2025  
Publication : 25/09/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

